



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 30188

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet de l'application de la loi contre l'exclusion. Neuf mois après son adoption par le Parlement, le milieu associatif manifeste son impatience. En effet, les décrets concernant la mise en place d'un observatoire de la pauvreté ou d'un conseil national de lutte contre l'exclusion n'ont été publiés qu'au mois de mars. En conséquence, aucune de ces instances n'a pu commencer ses travaux. Enfin, depuis le vote de la loi, le conseil interministériel prévu ne s'est pas encore réuni. Il souhaiterait connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement afin de remédier à ces retards.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30188

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3052